



# Club Nautique de Port-Miou



## Procès verbal de l'Assemblée Générale du 2 mars 2025

### 1/ Quorum

L'Assemblée Générale du CNPM s'est tenue le 02 mars 2025, à la maison des associations, rue Séverin Icard à Cassis

Les membres de l'association étaient convoqués à 9h30

59 membres (dont 6 procurations) se sont présentés ou se sont fait représenter à cette Assemblée Générale 2025

Le quorum défini dans les statuts (1/6e des membres) a été atteint et dépassé.

L'assemblée générale a donc pu statuer sur tous les éléments de l'ordre du jour

## 2/ Rappel de l'ordre du jour

- Approbation CR AG 2024
- Rapport moral
- Rapport administratif/ Radiation et admission de sociétaires
- École de voile
- Rapport financier 2024
- Rapport sportif
- Budget prévisionnel et cotisations 2025
- Calanque 2025 - Travaux
- Plan d'Attribution des Postes à Flots
- Projets 2025
- Questions diverses
- Intervention des invités
- Apéritif

François Mellon  
François Mellon  
François Mellon  
François Mellon  
Robert Zamparo  
David Bossy  
Robert Zamparo  
François Mellon  
François Mellon  
François Mellon

### **3/ Approbation du procès verbal de l'assemblée générale 2024**

La Secrétaire Générale rappelle le procès-verbal de l'assemblée générale 2024, envoyé par mail à tous les membres et mis à disposition sur le site de l'association.

**La secrétaire Générale demande un vote pour l'approbation de celui-ci :**

Il est donc procédé au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 59

**Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés**



#### **4/ Rapport moral du président**

Le président, François MELLON, procède à la lecture de son rapport moral

Bienvenue à cette Assemblée Générale !

Je suis ravi de voir autant de monde aujourd'hui. Enfin... soit vous êtes passionnés par la voile, soit vous avez entendu dire qu'il y aurait un apéro après. Dans les deux cas, vous êtes au bon endroit !

Faisons donc, tous ensemble, l'inventaire des activités et des travaux qui ont marqué l'année écoulée.

Promis, on va essayer d'être rapides. Hissez haut votre bonne humeur, et c'est parti pour cette assemblée !

Je commencerai, comme à l'accoutumée, par vous communiquer le nombre de membres dans notre association pour l'année écoulée, soit 164.



En tenant compte des stagiaires de l'école de voile, des adhérents Sport-Loisirs, nous sommes 768 membres !

Notre association se porte plutôt très bien !

Je voudrais, une fois encore, remercier et féliciter tous les bénévoles du club. Les moniteurs, bien sûr, les membres du Conseil d'Administration et toutes les autres bonnes volontés.

→ Un club de voile est un lieu d'apprentissage et de partage, où chacun progresse grâce aux autres.

→ L'esprit associatif des clubs de voile repose sur la transmission des savoirs entre marins.

Le club emploie jusqu'à deux moniteurs en saison et un apprenti moniteur, pour l'activité école de voile.

Notre trésorerie est toujours solide, et c'est génial, malgré l'acquisition d'un second bateau école CASSIUS, après celui de BRUTUS en 2023. C'est remarquable et cela nous conduit à regarder l'avenir à la fois sereinement et avec ambition.

Cette bonne santé financière nous permet de réaliser toutes nos activités, l'entretien du Club et l'achat d'équipement utile à notre vie associative.

Soyons-en fiers.



Comme annoncé en 2024, nous proposons malgré cela, une réévaluation des cotisations qui n'avaient pas bougées depuis plus de 10 ans. La cotisation Sociétaire-Copropriétaire est à peine réajustée afin de tenir compte de l'inflation ; La cotisation participant qui était d'un montant dérisoire a elle été augmentée de 50 % et passe donc à 30 euros.

De plus, il faut garder à l'esprit, que les aides extérieures seront amenées à être réduites au vu de la situation économique actuelle.

Pour 2024 nous avons pu compter sur des subventions de la part de :

La Mairie de Cassis, du Département 13, de la FFVoile et sa Ligue SUD et du CDV13.  
Le Club les remercie chaleureusement.

Cette réussite est due aussi à la participation actives des sections Voile et Plongée de l'ASCEA Cadarache, a l'occasion du nettoyage de la calanque mais surtout des 5 Éléments. Un grand merci à eux.

Je n'oublies pas les soutiens de nos deux habituels partenaires :

Profil Voiles, voilerie sur mesure basée à Bandol où Philippe Blanche vous réservera le meilleur accueil,

CABESTO Aubagne qui vous fait bénéficier d'une remise de 10 % sur les rayons Nautisme et Pêche.

Le Club a obtenu une nouvelle fois, les deux labels : Club Sport-Loisirs et École Française de Croisière (ce dernier est très important pour notre référencement et notre visibilité).



Être affilié à la FFVoile et posséder ces labels, nous impose des règles de fonctionnement :

Ainsi, il y a quelques années, afin de relancer la participation des régates, le club a fermé les yeux sur les exigences d'inscriptions. Mais aujourd'hui comme nos régates club reprennent des couleurs, que ces régates sont enregistrées au calendrier fédéral, que certaines de nos régates font partis d'un nouveau championnat départemental, que des bateaux extérieurs nous sollicitent pour venir régater chez nous, il est temps de remettre de la rigueur : c'est ce qui est entrepris depuis 2024 avec obligation pour les équipages d'avoir leur licence et pour les bateaux d'être en règle avec la jauge.

Pour les régates OPEN, un classement PLAISANCE regroupera les amateurs.

Le club évolue, la calanque beaucoup plus lentement : Mais on y arrive avec la mise en place des nouveaux pontons depuis octobre dernier. Notre linéaire est concerné aujourd'hui avec le travail sur la zone dite numéro 7. La dernière zone, la numéro 8, achèvera courant mars, les gros travaux dans la calanque.

Vous vous en doutez, le suivi du déroulé des travaux est très difficile : très peu d'informations, pas de concertations depuis l'évolution du projet, des planning ou des procédures qui ne sont pas tenus, on en perd son latin.

Mais que de temps perdu depuis 5 ans !

Il a fallu vous convaincre de la bonne validité du projet initial avec ses choix techniques.



OK il y a eu des difficultés techniques entraînant un énorme surcoût et nécessitant une révision.

Le projet d'aujourd'hui est très loin du projet initial mais correspond à la solution basique et classique que l'on trouve partout et que beaucoup d'entre nous disaient être la solution suffisante.

Quid des pontons en bois exotiques faits sur mesures, quid des exigences d'ancrages écologiques, ...

Quid de la vraie base nautique en tant que telle (promise aux associations pour les activités voile, plongée, kayak, paddle etc...).

Nous avons maintenant à la place, un point de stationnement d'une multitude de bateaux à moteurs saisonniers. Très surprenant pour un site classé et protégé, pour une calanque verte !

Mais les choses se passent et c'est l'essentiel. Ne boudons pas notre plaisir : nous avons enfin des pontons sécurisés et fonctionnels.

Autre point important pour nos vies associatives, nos terrasses de club ; les déclarations se succèdent sur leur maintien ou pas (problème avec la DDTM), sur leur reconstruction ou pas (problème avec la DREAL - pourtant acceptée dans le projet initial), sur le choix du maître d'œuvre, sur les matériaux utilisés, sur leurs conceptions, sur le calendrier ...



Aux dernières nouvelles, notre terrasse sera refaite à l'automne par la capitainerie !

Je tiens ici à vous confirmer à nouveau mon engagement, et même mon acharnement à essayer de faire en sorte que les services normalement dus aux usagers (par la capitainerie) soient effectifs.

Cela a souvent eu des conséquences étranges, car dire l'évidence sur le fait que le travail et les services sont insuffisants, que les compétences individuelles sont très inégales, que les moyens sont inadaptés (pilotine) ou alors surdimensionnés (le château), que enfin la gestion des moyens est souvent perfectible, entraîne des états d'âmes et parfois de la rancune.

Cette période de travaux a vu une certaine motivation et engagements de la part des Agents de la Capitainerie encore jamais observés. Cela était indispensable pour que se réalise le projet. Un grand merci à eux.

Cependant, il ne faudra pas qu'après la fin des travaux, le naturel revienne au galop et que le rythme bien connu de la Capitainerie de Port-Miou reprenne sa place.



Au cours de cette nouvelle année, nous continuerons à renforcer notre club, notre école de voile, à encourager la formation de nouveaux marins et à améliorer nos équipements. Votre soutien et vos idées sont essentiels pour faire de notre club un lieu encore plus dynamique et accueillant.

J'adresse particulièrement ce message aux derniers adhérents que j'invite à participer massivement aux activités et pourquoi pas rejoindre l'une des commissions : festivité (collégial), sportive (David BOSSY), travaux (Dominique BESSET).

Ensemble, naviguons vers de nouveaux horizons, avec le vent de l'amitié et de la collaboration à nos côtés.

Je vous remercie de votre attention et je sou mets maintenant ce rapport à votre approbation par vote.

Le Président, *François MELLON*

A l'issue de ce rapport **la secrétaire générale fait procéder au vote pour l'approbation du rapport moral :**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 59

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité**



## **5/ Rapport administratif**

François Mellon, en l'absence du secrétaire général, Pascal PETIT, présente oralement le rapport administratif 2024

### **Point sur les adhésions**

- Le rapport administratif de 2023 faisait état de 165 membres
  
- En 2024 le CNPM compte 164 membres à jour de leur cotisation, 768 avec les membres Sport-Loisirs :
  - 96 propriétaires
  - 38 copropriétaires
  - 28 membres actifs Participants
  - 604 membres actifs Sport-Loisirs/EDV et 1 membre Sport-Loisirs
  
- 5 C.A. ont été tenus durant l'année.
  
- Aucun propriétaire n'a quitté le CNPM en 2024
- 2 copropriétaires n'ont pas renouvelé leur adhésion
- 7 nouveaux adhérents membres actifs ont été enregistrés :
- 5 Participants n'ont pas renouvelé leurs adhésions et 7 nouveaux sont arrivés :
-

# Rapport administratif 2024

Année	Sociétaires Titulaires AOT	Sociétaires Copropriétaires	Nombre de Bateaux	Membres Participants	Membres Sport-Loisirs	Total / +EDV
2017	<b>117</b>	10		22		149
2018	110	11		<b>37</b>		158
2019	105	10		29		144
2020	112	22		32		<b>166</b>
2021	88	29		18	0 / 252	135 / 387
2022	88	24	112	20	1 / 375	133 / 516
2023	96	38	116	30	1 / 548	165 / 713
<b>2024</b>	96	<b>39</b>	<b>116</b>	28	1 / <b>604</b>	164 / <b>768</b>

- Nombre de bateaux

- 

Notre logiciel de gestion des adhérents nous permet de calculer le nombre de bateaux appartenant au CNPM. Il est de 117 en 2024.

Les chiffres de 2024 sont les meilleurs depuis 2004.

Il est plus juste de comptabiliser le nombre de bateaux cotisant au CNPM, que ce soit en tant que Membre Sociétaire titulaire d'une AOT ou d'un Sociétaire Copropriétaire :

- Montants des cotisations

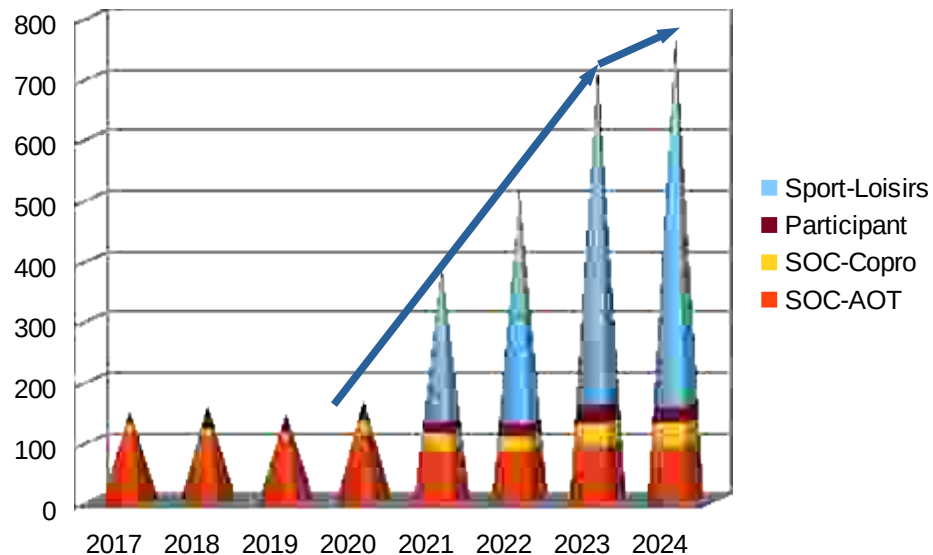
- 

Il est proposé d'augmenter de 50 à 55 € la cotisation, compte tenu de l'inflation et du besoin de maintenir le pouvoir d'achat du club.

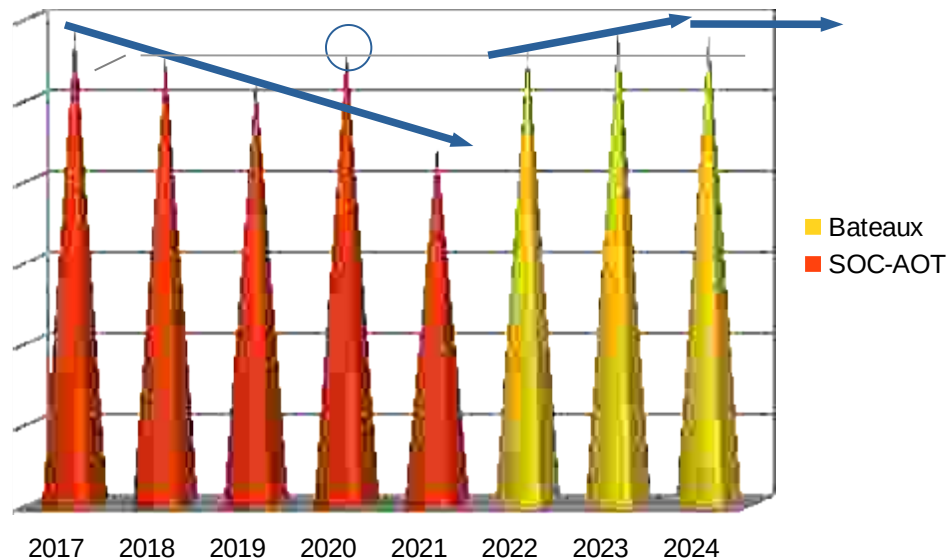
La cotisation participants passe de 20 à 30 €.

# Annexe - administratif (FM)

Evolution des Membres du CNPM



Evolution du nombre de bateaux du CNPM



# Rapport administratif 2024

## Conseil d'administration 2024

Prénom	Nom	Fonction	Commissions
François	<b>Mellon</b>	Président	Communication / Sportive / École de voile
Pascal	<b>Petit</b>	Secrétaire général	
Robert	<b>Zamparo</b>	Trésorier	École de voile
Marion	<b>Pierre</b>	Secrétaire général Adjoint	Suivi des Travaux calanque
David	<b>Bossy</b>	Vice Président	Sportive
Christelle	<b>Catanéo</b>		<b>Réseaux sociaux</b>
Gérard	<b>Plaisant</b>		Travaux et entretien du club
David	<b>Pirondeau</b>		École de voile (RTQ) et entretien des bateaux
Martine	<b>Simsolo</b>		École de voile, Formations
Dominique	<b>Besset</b>		Travaux et entretien du club
Pierre-Pascal	<b>Lenck-Santini</b>		Reporter - École de voile (Travaux et entretien des bateaux)
Fabrice	<b>Sarrasi</b>		École de voile (Travaux et entretien des bateaux) - Travaux entretien Club
Thierry	<b>Rainard</b>		Sécurité environnementale – Liens avec l'ASCEA Cadarache
Anne-Laure	<b>Boichot</b>		Suivi des travaux calanque
André	<b>Chiche</b>		Accueil et Sécurité Club

**A l'issue de cette présentation, la secrétaire générale demande de voter pour l'approbation de ce rapport administratif**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 59

**Le rapport administratif est donc approuvé à l'unanimité des présents et représentés**

## 6/ Ecole de Voile





# EDV – Labels EFC 2021, 22, 23, 24 et 2025

# 2024 2025

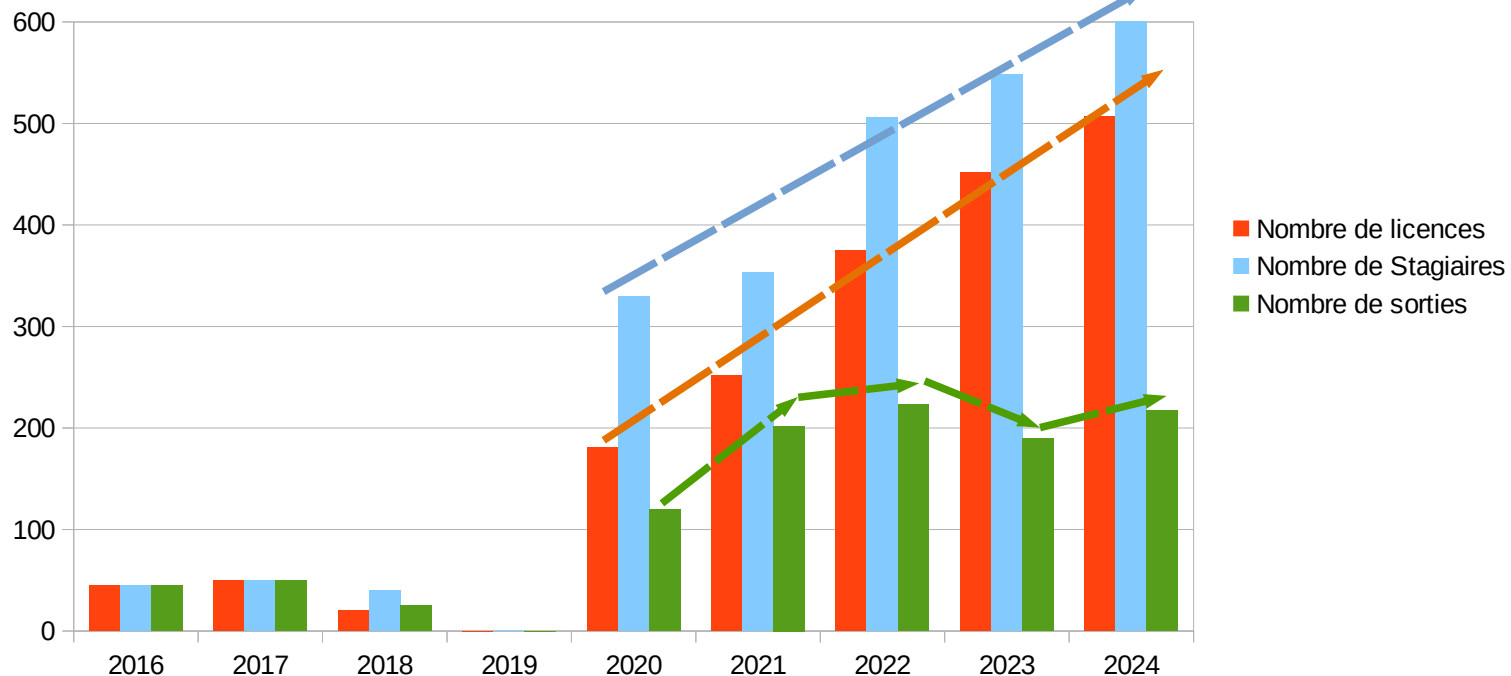


# EDV – Activité 2024

Des chiffres :  
**604 stagiaires,**  
**507 licences,**  
**217 sorties.**

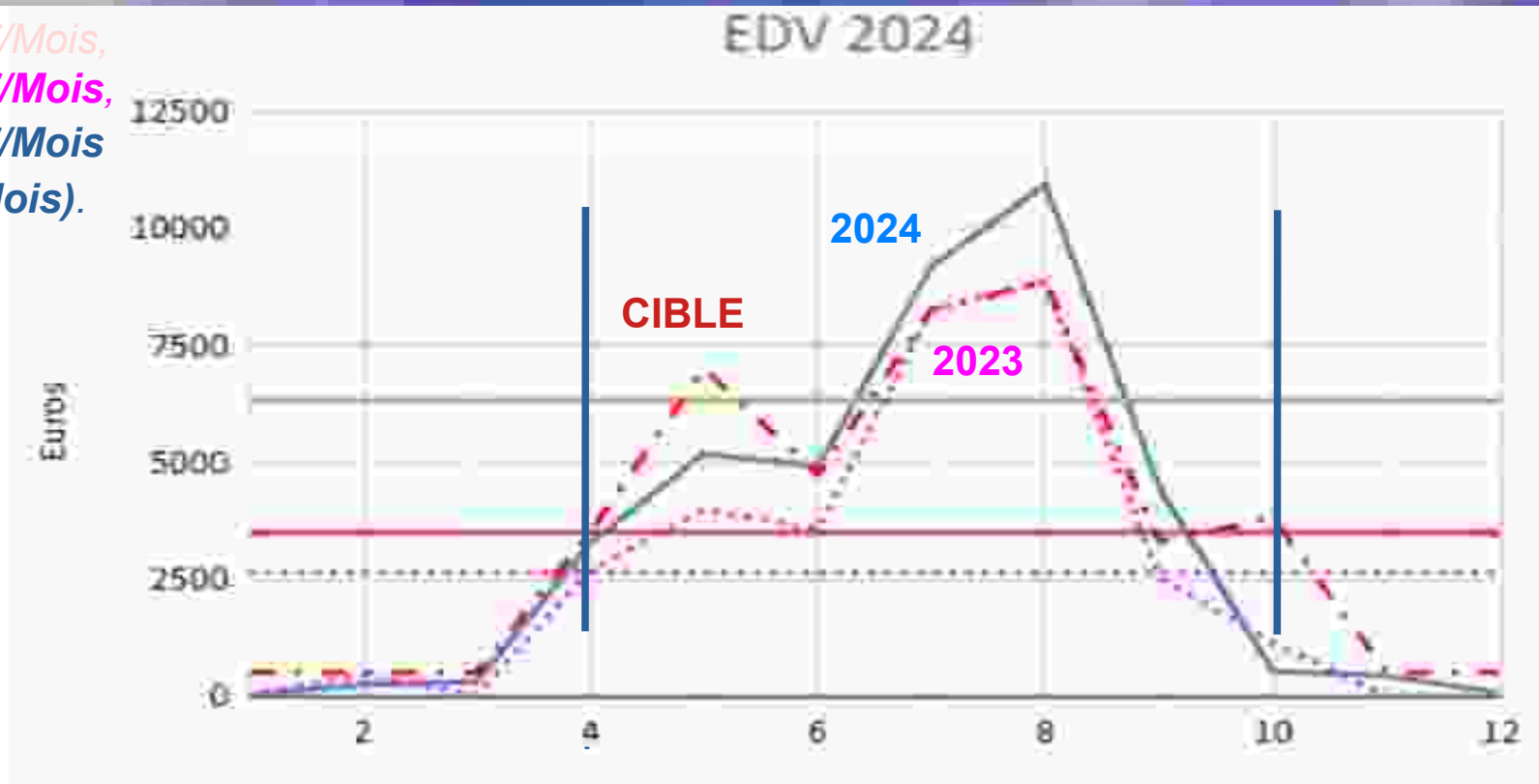
EDV

Statistiques



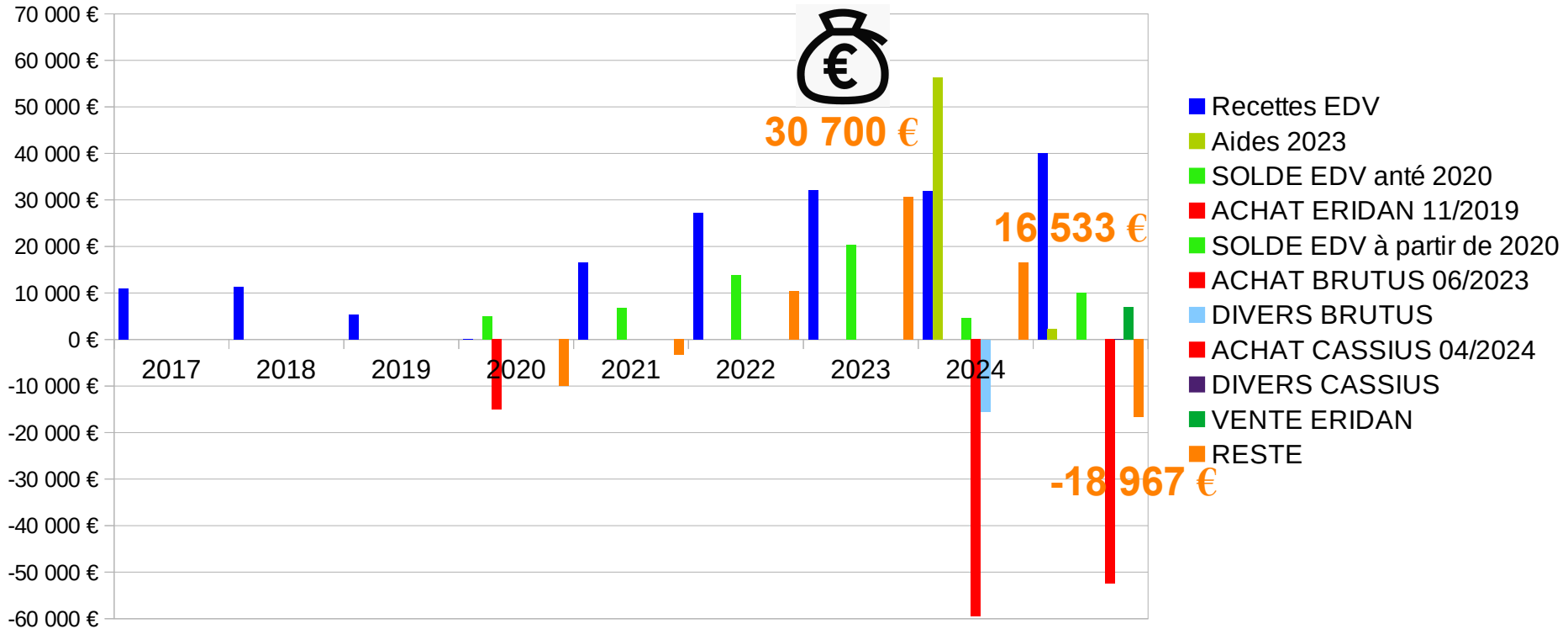
# EDV – Exercice 2024 (% 2023)

2022 : 2641 €/Mois,  
2023 : 2654 €/Mois,  
2024 : 3297 €/Mois  
(6325 €/6,5Mois).



# EDV – Analyse

Activité EDV



# EDV – Bateau acheté BM35 *CASSIUS*

Prix de vente : 55 000 euros  
Prix acheté : **52 000** euros





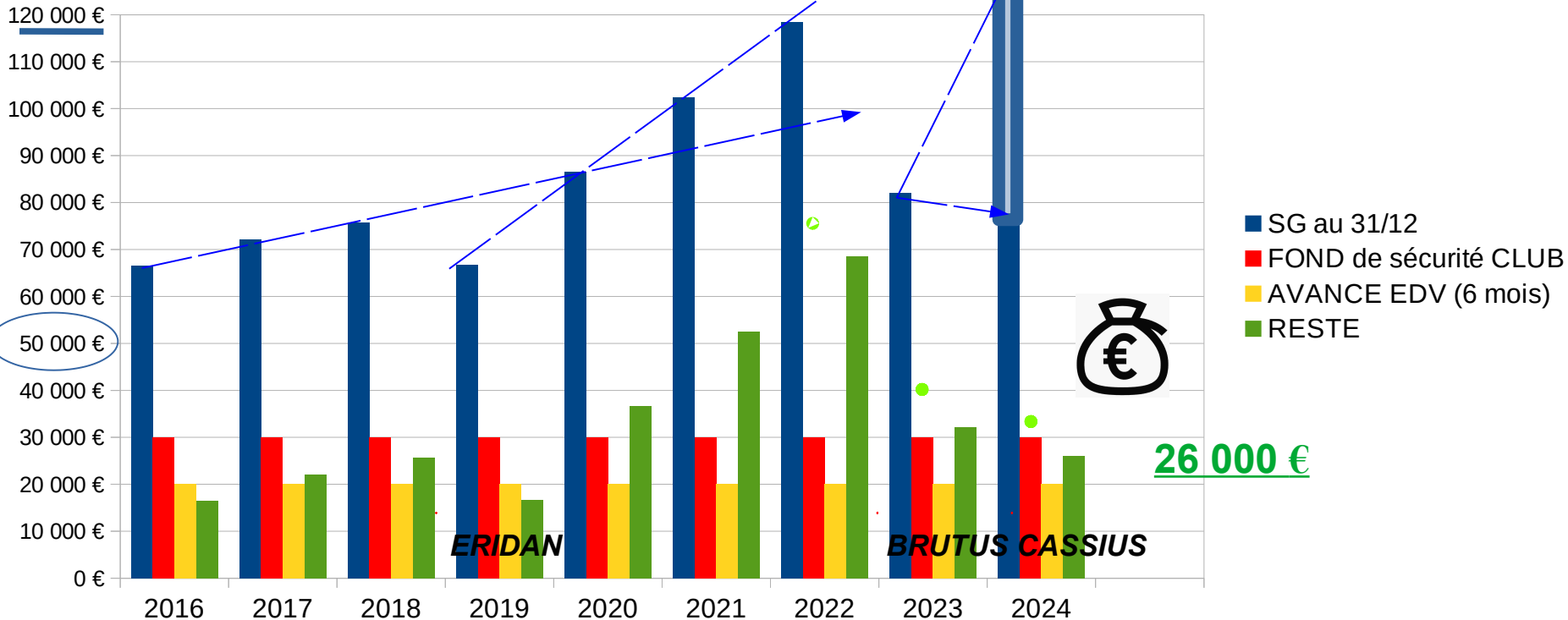
# EDV – Financement de CASSIUS

Bateau acheté : B35M		<b>-52 000 €</b>	
PSF	01 500 €		
ERIDAN	07 000 €		
CAPITAL EDV	16 533 €		
SOLDE EDV 2024	08 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>33 033 €</b>	<b>-52 000 €</b>	<b>-18 967 €</b>



# EDV – Trésorerie & Investissement

Trésorerie CN Port-Miou



***Bon format de l'École de voile CNPM :  
2 bateaux et 2 à 3 moniteurs***

## BILAN FINANCIER 2024 et PRÉVISIONNEL FINANCIER 2025 à suivre

Prenant en compte l'achat avec amortissement de **CASSIUS**

Pour un montant de **52 000 €**

## **JULIEN AUTHIER** : BPJEPS Croisière

- Apprenti en 2019-2020 ;
- CDI du 12/10/2020 au 18/11/2022 ;
- CDD à partir d'avril pour la saison 2023 ;
- CDD à partir d'avril pour la saison 2024 ;
- CDD à partir d'avril pour la saison 2025.

Et : ...



**Gabriel THOMAS** : Apprenti en alternance

BPJEPS Croisière.

37 ans. Habite Bormes-Les-Mimosas.

→ CDD depuis le 04 décembre 2024.

Contrat jusqu'au 02 octobre 2025.

→ 6 000 € d'aide à l'embauche (coût de 12 500 €).

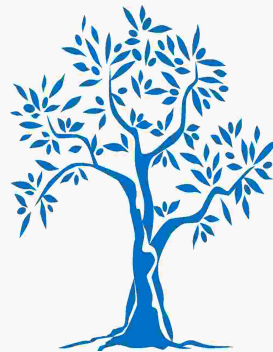




# EDV – Un grand *MERCI*



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES-  
DU-RHÔNE**



**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR





# EDV – Sources & Moyens



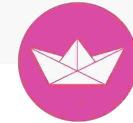
SITE INTERNET  
CN PORT-MIOU



LES POCHES  
BLANCHES  
VALLÉE



Établissements de Santé  
WWW.ETABLISSEMENTSDESANTE.FR



Click&Boat  
www.clickandboat.com



**Ecole de Voile**  
Club Nautique de Port-Miou

CLUB NAUTIQUE DE PORT-MIOU  
ÉCOLE DE VOILE HABITABLE  
CASSIS

Infos et Réservations :  
<https://www.cnport-miou.org>  
[contact@cnport-miou.org](mailto:contact@cnport-miou.org)

Naviguez sur voilier habitable dans la baie de Cassis.

Stages à partir de 20 euros la demi-journée  
Stages "Découverte", "Initiation", "Perfectionnement"  
Nominations formulées, nous contacter !

08 19 11 04 23  
Ecoledevoilecnpm@gmail.com

ÉCOLE des XV  
SPORTS SANTÉ

CABESTO



Cours collectif :  
Demi-journée : 30 € + 30 € pers  
Journée : 50 € + 75 € pers  
Forfait 10 séances 110 journées : 210 € + 300 €

Cours individuel ou Privatisation :  
Demi-journée : 220 €  
Journée : 300 €

Stage week-end :  
150 € + 200 € pers  
10 tentatives pour découvrir les plaisirs de la voile et  
faire découvrir dans un port

Collectivité, Comité d'Entreprise :  
Nous contacter

« nous redout pour enfant, étudiant, chômeur »  
Horaires : 09h-12h et 14h-17h du 09/04/2024  
L'ensemble est réalisable sur demande à l'adresse suivante :  
Association Club Nautique de Port-Miou - Club Sport Labir  
11 rue de la République - 13200 Cassis - France  
Tél : 08 19 11 04 23  
contact@cnport-miou.org  
www.cnport-miou.org

Découvrir la navigation à la voile dans la baie de Cassis

Venez nous rejoindre dans la calanque de Port-Miou

Informations sur le site : <https://www.cnport-miou.org>  
Ouvert toute l'année - 7/7

CONTACT :  
Tél : 08 19 11 04 23  
econtact@cnport-miou.com  
clubnautiquecnpm@gmail.com  
www.cnport-miou.org

FFVoile  
Club Nautique de Port-Miou



## 7/ Rapport financier 2024

Le trésorier du Club Robert ZAMPARO présente les rapports financiers comptables pour 2024.



# Bilan Financier 2024

L'exercice comptable du CNPM couvre la période du : 01 janvier au 31 décembre 2024.

CHARGES	192 612 €	PRODUITS	192 612 €
École de voile : salaires + charges, loyer de locaux, pièces au port, matériel des bateaux, communication, frais de fonctionnement	38 085 €	École de voile : vente de prestations, subvention FFV (1.500€) et AIP (5.000€)	46 482 €
Voiles de Cassis : frais d'organisation, communication, restauration, animations diverses, organisation des régates	102 015 €	Voiles de Cassis : recettes d'organisation engagements : marché Ville de Cassis, subvention CD13 (2.000€), parrainages, ventes diverses	105 277 €
Commission Sportive : régates club + frais d'organisation des 5 événements, de la Coupe de l'Union, de la Coupe de l'Amitié	3 948 €	Commission sportive : engagements, participations, parrainages	4 315 €
FFV : affiliation et achat de licences	3 528 €	FFV : ventes de licences	7 592 €
Missions réception AG + fête du club + goûter des mois + fête de la musique	4 802 €	Participations aux frais fête club, fête de la musique, participations UNPRAC	2 682 €
Affiliations, dont à organismes P.A.F., parties sociales, clubs et clubs nautiques	1 180 €	Subv de fonctionnement : Ville de Cassis (4.000€) + C.D. 13 (1.100€)	5 100 €
Frais club : frais d'entretien, petit matériel, besoins, gas, matériel de bureau, copies administratifs, poste, tel, internet, frais bancaires, assurances, certification des comptes	3 912 €	Recettes diverses club	1 670 €
Opérations comptables de régularisation	8 300 €	Cessions immobilières, obligations, obligations, intérêts actifs	5 800 €
Dotations amortissements bruts et Cassis 2024	15 592 €	Vente Erison	7 000 €
Dotations aux provisions	2 454 €	Quote part suite investissement Brute	4 775 €
		Produits financiers	1 452 €

# Bilan Financier 2024 - Suite

Exercice 2024 - 01/01/2024 - 31/12/2024

*Les comptes du club, sont certifiés par le cabinet PRP Associés -21 Av du Dr HECKEL 13011 - Marseille. Vous trouverez leurs conclusions à la fin de ce rapport. Le détail comptable établi selon les normes professionnelles en vigueur (actif, passif, compte de résultat et annexes) sera adressé au format numérique à tout membre du club qui en fera la demande.*

Au 31 décembre 2024 le total du bilan du CNPM s'élevait à 171.727 €, intégrant des fonds propres associatifs pour 139.833€, et le résultat comptable présentait un excédent de 2.454 €. Le club disposait à cette date de 75.507 € de trésorerie (60.049 € sur le compte associatif et 15.457 € sur le compte courant).

Au plan budgétaire, le budget a légèrement baissé par rapport à 2023 (192.600 € vs 208.000 €), cf tableau ci dessous.

**L'élément remarquable** de cet exercice a été l'achat en avril 2024, sur les fonds propres du club, d'un 2ème bateau école, le Bavaria 35 Cassius, pour un montant de 52.000 €. L'école de voile dispose ainsi de deux bateaux de qualité, susceptibles de satisfaire la diversité des publics et des programmes de navigation.

## **On notera**

- Le solde positif de 8.000 € de l'école de voile (hors amortissements) qui a fonctionné avec 2 bateaux et 2 moniteurs
- Les subventions de fonctionnement octroyées par la ville de Cassis (4.000€) et le CD 13 (1.100€);
- Les subventions de 1.500€ octroyées pour l'école de voile par la FFV et de 2.000€ pour les Voiles de Cassis (CD 13)
- Les ajustements comptables que nous avons dû faire du fait de la réduction de la subvention d'équipement 2023, de la liquidation de l'amortissement d'Eridan et du provisionnement de la facture de port d'Eridan, pour un montant total de 8.800€
- Les frais d'amortissement 2024 de Brutus et Cassius qui d'élèvent cette année à 16.991€ et leur contrepartie, la quote-part des subventions d'investissement (4.773€)

Les autres lignes budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers de ma part.

Ces chiffres sont révélateurs de la solidité financière du CNPM. Il sont le résultat du travail réalisé au fil du temps par les bénévoles et les salariés du club que je remercie chaleureusement. Je remercie également la Ville de Cassis, le Conseil Départemental 13 ainsi que la FFV pour leur implication à nos côtés.

# Bilan Financier 2024 - *Expertise*

*Nous avons sollicité notre cabinet d'expertise comptable **PRP** pour l'établissement des comptes selon le plan comptable normalisé.*

*Vous trouverez ci joint leurs conclusions.*

*Le détail actif/passif (comptes de résultats) vous sera communiqué sur simple demande écrite.*

## MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Je soussigné, en vertu de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise Club Nautique de Port Miou pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 11 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	171 726,93	Euros
chiffre d'affaires		Euros
résultat net comptable	2 453,50	Euros

Fait à MARSEILLE  
Le 14/02/2025

Signature de l'Expert Comptable

  
SARL PRP Associés  
21 Avenue du Docteur Heckel  
13011 Marseille  
Siret 482 860 816 0000  
Tél. 04 91 36 34 32 - Fax 04 91 36 34 37

Cabinet Sarl PRP Associés

→ **Michel De Bressy** demande s'il opportun de s'engager sur l'organisation des voiles de cassis compte tenu de l'incertitude de la subvention de la Ville.

**Robert Zamparo** répond qu'aujourd'hui les VDC apportent, apportent beaucoup au club en notoriété, image Il indique qu'il n'y a pas de risque financier mais qu'au vu de l'investissement, il y a peu de retombées financières: 8000 € de résultat mais 16 000 € d'amortissement sur 7 ans

**Pierre Fournier** demande pourquoi la rubrique licences est si importante.

**Robert Zamparo** explique que sont comptabilisées également les affiliations à la ligue, au comité et à la fédération sur cette ligne.

**A l'issue de cette présentation, la secrétaire générale demande de voter pour l'approbation de ce rapport financier 2024 présenté par le trésorier.**

Contre :0

Abstention :0

Pour : 59

**Le rapport financier du trésorier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés**



## **8/ Présentation de l'activité régates par David Bossy:**

David Bossy, membre de la commission sportive présente le rapport sportif.

Ce rapport n'est pas soumis à vote.

Il précise qu'un groupe WhatsApp a été créé pour la diffusion d'informations sur les régates du Club et pour permettre des échanges entre régatiers.



# Régates CNPM 2024

## Challenge d'*Hiver*

**ONDULAT** à Eric ORDENER

**OMBRE BLANCHE** à François  
DUMON

**ATTILA** à *La Bouée Jaune*

4 manches courues /6

17 bateaux inscrits et 15 classés

## Coupe de *Printemps*

**OMBRE BLANCHE** à François  
DUMON

**NEPTUNE** à Pierre FOURNIER

**OHANA** à l'A.S. CEA CADARACHE

2 manches courues /2

15 bateaux inscrits et classés

## Coupe *Henri BASSO*

**FIGOLO** à Michel De BRESSY

1 manche courue

05 bateaux inscrits et classés

# Régates CNPM 2024

## Coupe d'Été

**CYANA** à Antoine BOUYGUES

1 manche courue

04 bateaux inscrits et classés

## *Coupe de l'Union*

**ATTILA** à *La Bouée Jaune*

**POCHETTE-SURPRISE** à François MELLON

**MANDRAKE** à Marion PIERRE

...

13<sup>e</sup> **EPICURE** à Alain MERCIER (UPPM)

2 manches courues /2

31 bateaux inscrits et 22 classés

# Régates CNPM 2024

## Coupe de l'**Amitié**

**ONDULAT** à Eric ORDENER

**FIGOLO** à Michel De BRESSY

**POCHETTE-SURPRISE** à François MELLON

...

07<sup>e</sup> **BARBE BLEUE** à Pascal BURTIN (YCCC)

1 manches courues /2 à Port-Miou

08 bateaux inscrits et classés

## Challenge d'**Automne**

**POCHETTE-SURPRISE** à François MELLON

**NEPTUNE** à Pierre FOURNIER

**OHANA** à l'A.S. CEA CADARACHE

3 manches courues /4

17 bateaux inscrits et 15 classés.

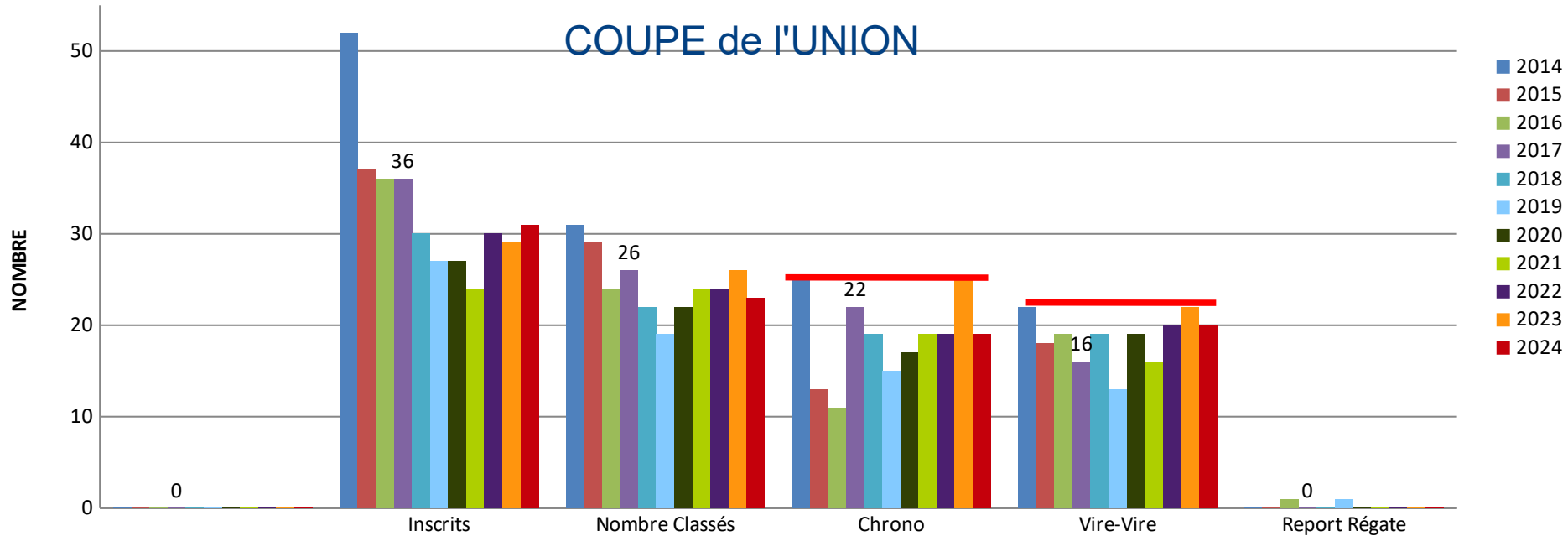
RÉSULTATS COMPLETS :

<http://www.cnport-miou.org/pages/regates.html>

# Bilan des Régates CNPM 2024

- a) 7 épreuves validées sur 7 ; 14 manches courues sur 18 prévues,
- b) Nombre de bateaux participants par manche semblable à 2023 et en hausse par rapport aux années précédentes,  
**Groupe WhatsApp « Régates du CNPM » géré par David BOSSY (55 participants au groupe)**
- c) 32 bateaux ont régaté en 2024 (dont 4 bateaux des autres clubs de la calanque – En baisse),
- d) Coupe de l'Union 11<sup>e</sup> édition : Une bonne participation côté régates (mais < à 2014 et 2023) ; peu de participants au repas du samedi soir avec 40 personnes.

# Bilan des Régates CNPM 2024



# Régates 2024

## Trophée Départemental Habitable 2024 Bassin EST – CDV 13

**POCHETTE-SURPRISE** à François MELLON

**ONDULAT** à Eric ORDENER

**NOVAE** à David BOSSY

...

16<sup>e</sup> **ABRADACABRA Melges 24** à Philippe BLANCHE (SNC)

...

26<sup>e</sup> **BARBE BLEUE** à Pascal BURTIN (YCCC)

...

42 bateaux classés

3 manches/épreuves courues sur 4 dont 2 à Port-Miou et 1 à La Ciotat

### Édition 2025 :

1- Coupe de Printemps

2- Coupe de l'UNION

3- Coupe de l'Amitié

+

2 ou 3 manches de la

*Ciotadenne*

# Résultats Membres du CNPM

	<u>PLACE</u>	<u>PTS</u>	<u>LICENCE</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
1	2072	1746	<a href="#">0534798G</a>	TJUEUX	Andre
2	2579	1586	<a href="#">0500970U</a>	BERTRAND	Pierre
3	3596	1264	<a href="#">1049744J</a>	BOICHOT	Anne-Laure
4	3911	1186	<a href="#">0535756E</a>	BAILLY	Benjamin
5	11270	480	<a href="#">1505332F</a>	BOREL-GIRAUD	Cédric
6	12549	420	<a href="#">0892522L</a>	ORDENER	Eric
7	12828	410	<a href="#">0079720S</a>	DE BRESSY	Michel
8	12961	404	<a href="#">1437833T</a>	CHEL	Ilain
9	14101	360	<a href="#">1542302Q</a>	VIBERT	Numa
10	15410	320	<a href="#">1395033K</a>	ZIARELLI	Fabio
11	16684	280	<a href="#">1524187V</a>	DUBOIS	Fitouan
12	17471	260	<a href="#">1486882L</a>	FIGARELLA	Marie
13	18001	245	<a href="#">0355147V</a>	DOSSEMONT	Wilfrid
14	18075	242	<a href="#">1531832J</a>	BOYER	Joel
15	19817	200	<a href="#">0102180S</a>	MELLON	Francois
16	19817	200	<a href="#">0054815Z</a>	MULTINU	Guy
17	19817	200	<a href="#">0071529K</a>	DUMON	Francois
18	19817	200	<a href="#">1127872S</a>	MARTY	Guillaume
19	19817	200	<a href="#">1223110Y</a>	ARRIGHI	Jean-Jacques
20	19817	200	<a href="#">0536927M</a>	DEGIOANNI	Claude
21	20933	186	<a href="#">0404775B</a>	FOURNIER	Pierre
22	22287	182	<a href="#">0485080V</a>	PIRONDEAU	David
23	22440	160	<a href="#">1319632S</a>	RONOT	Hervé
24	22928	155	<a href="#">1162122U</a>	MAGNAC	Jean-François

# Sélection de résultats individuels

- o Cpe de Fr. *OPEN 570* : 3<sup>e</sup> (sur 09) Ilan CHEL.
- o Ch. Flo Arthaud A5 : 2<sup>e</sup> (sur 40) André TUEUX.
- o Elan's Cup : 1<sup>er</sup> (sur 15) Benjamin BAILLY, André TUEUX.
- o SNIM : 2<sup>e</sup> (sur 17) Benjamin BAILLY,  
4<sup>e</sup> (sur 18) Anne-Laure BOICHOT.
- o Vire-Vire : 29<sup>e</sup> (sur 120) Gérard PLAISANT, Wilfrid DOSSEMONT,  
Jean-François MAGNAC.
- o Les Dames à la barre : 1<sup>e</sup> (sur 11) Anne-Laure BOICHOT.
- o Quadra Solo Méd : 2<sup>e</sup> (sur 07) Michel De Bressy.
- o Voiles Traditions : Fabio ZIARELLI, Hervé RONOT, Yann ROLLAND-BENIS, Eric ORDENER.
- o IRC Solo Méd : 4<sup>e</sup> (sur 10) Michel De Bressy

# Comité de course CNPM

**Les Voiles de Cassis** – Voiliers de traditions : Équipe Comité de Course du CNPM.

36 bateaux inscrits



## 9/ Présentation du prévisionnel financier 2025 par Robert Zamparo



# Prévisionnel Financier 2025

Du 01/01/25

Au 31/12/25

*En l'absence de recommandations émanant des collectivités partenaires, ce budget a été élaboré sur la base de la reconduction de nos activités statutaires, du budget réalisé en 2024 et du montant demandé des subventions*

CHARGES				PRODUITS		
Ecole de Voile	Fonctionnement matériel, communication	34000	50000	Recettes participatives	45000	57050
	Frais au port des bateaux école	3500		Subvention fonctionnement FFV	1500	
	Coûts salaires, missions	32500		Aide à l'emploi ASP	4500	
Villes de Casca	Frais d'organisation des Villes de Casca	100000	200000	Ventes de prestations, engagements, subventions, partages, ventes diverses	104000	104000
	Frais d'organisation et de participation des régates inter-villes	500	5500	Engagements, participations, ventes clubs et Union Nautique	5500	5500
Commission sportive	Frais d'organisation Coupe De L'Union, 5 Echéants de Port Miou, Coupe De L'Amis, formateurs	5000				
Vie associative club	Missions réceptions / gâteaux des 100 Assemblée Générale, fête municipale, fête club	4500	15500	Coisations : sociales, copropriétaires, membres actifs, membres stagiaires	6500	19950
	Accès divers : outillage, info, informatique, matériel et fonctionnement club, photos, déplacements, missions	8000		Participations : sociales, autres participations, dons, ventes diverses, produits financiers	6450	
	Location Club House, poste, internet, banque, salaires, cabinet comptable	4000		Subvention de fonctionnement Département 13	2000	
	Atténuations (impôts FFV), engagements, dons	1000		Subventions de fonctionnement Villes de Casca	5000	
Ffv	Participations clubs à 19000 euros, permis, salaires et engagements divers	500	500	Recettes diverses	500	500
FFV	FFV, affiliation, achat de licences	8500	8500	FFV vente de licences	7500	2500
Compte	Amortissement matériel des bateaux école 1+2	20000	20000	Part annuelle des subventions d'investissement perçues	5500	5500
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>	<b>200000</b>	<b>200000</b>

# Prévisionnel Financier 2025

Le budget 2025 est proposé à hauteur de 200.000€ (idem 2024)

**Les éléments caractéristiques sont les suivants:**

**Ecole de Voile:** Nous prévoyons des recettes de stages à hauteur de 45.000€ pour compenser l'augmentation des coûts salariaux du moniteur en formation que nous avons recruté fin 2024. Nous escomptons également le maintien de la subvention fédérale (1.500€) pour le développement de l'EDV. Une subvention d'équipement de 6.000€ a été demandée au CD13 pour l'achat d'un jeu de voiles pour Cassius (7.000€). Il s'agit du dernier achat d'importance qui sera réalisé pour la mise à niveau des bateaux école.

**Voiles de Cassis:** une demande de 5.000€ (idem 2024) a été faite auprès du CD13 pour l'organisation des Voiles de Cassis 2025. (id 2024)

**Vie Associative club:** des demandes de subvention de fonctionnement de 5.000€ et 2.000€ € ont été faites auprès de la Ville de Cassis et du CD13 (id 2024). Nous avons provisionné 6.000€ pour l'aménagement des extérieurs du club house suite aux travaux sur les pontons.

**Eco développement:** 500€ ont été provisionnés pour la participation du club aux actions éco responsables: panneaux solaires et cuves à eaux noires

**Compta:** les amortissements annuels (bateaux école+ aménagements) s'élèveront à 20.000€ pour 2025. Ils seront partiellement compensés par la quote part de subventions d'investissement perçues antérieurement (5.500€)

**Nous serons spécialement vigilants dans le suivi de ce budget qui sera possiblement modifié en fonction d'éléments non prévisibles ce jour.**

# Prévisionnel Financier 2025

## COTISATIONS 2025

Comme annoncé en 2024, les cotisations sont actualisées en 2025 :

- Sociétaires, copropriétaires : **55 euros** ;
- Participants : **30 euros** ;
- Sports-loisirs : 10 euros (inchangé).

**A l'issue de cette présentation, la secrétaire générale demande de voter pour l'approbation de ce prévisionnel financier 2025 présenté par le trésorier.**

Contre :0

Abstention :0

Pour : 59

**Le rapport financier du trésorier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés**



## 10/ Liste des Délégués CNPM à l'UNPMC

François	MELLON
André	CHICHE
David	BOSSY
Robert	ZAMPARO
Alain	CONSEIL
Fabrice	SARRASI
Dominique	BESSET

# 11/ Calanque 2025 : Calendrier travaux 2024-2025

→ Printemps 2024 :  
**Pontons de la Base nautique** (ex SCP)



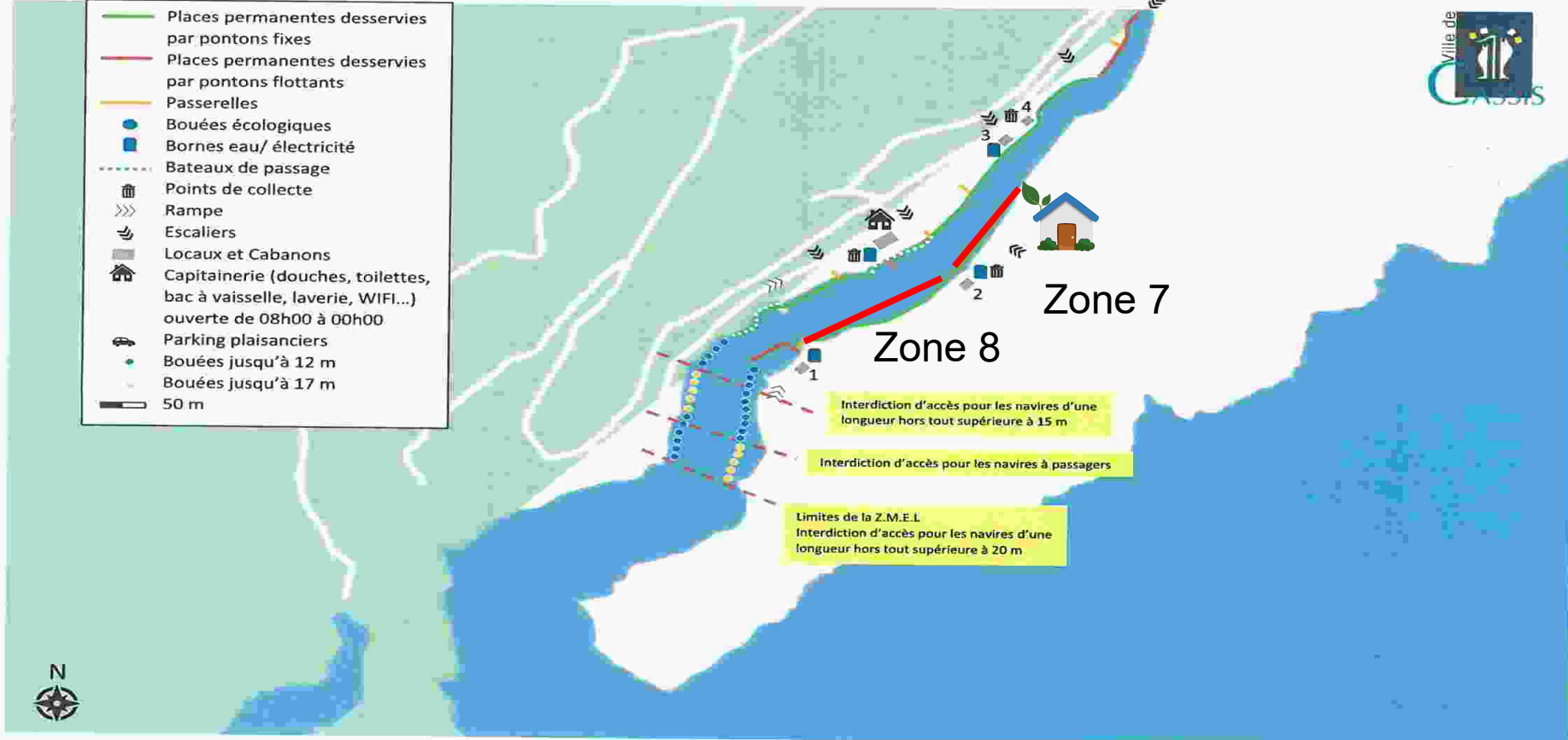
→ Début octobre 2024 : début du  
changement des **Pontons**

→ Mars 2025 : **Achèvement des travaux**

### Annexe 3 - Plan de la Z.M.E.L de Port-Miou



- Places permanentes desservies par pontons fixes
- Places permanentes desservies par pontons flottants
- Passerelles
- Bouées écologiques
- Bornes eau/électricité
- Bateaux de passage
- Points de collecte
- Rampe
- Escaliers
- Locaux et Cabanons
- Capitainerie (douches, toilettes, bac à vaisselle, laverie, WIFI...) ouverte de 08h00 à 00h00
- Parking plaisanciers
- Bouées jusqu'à 12 m
- Bouées jusqu'à 17 m
- 50 m



Interdiction d'accès pour les navires d'une longueur hors tout supérieure à 15 m

Interdiction d'accès pour les navires à passagers

Limites de la Z.M.E.L.  
Interdiction d'accès pour les navires d'une longueur hors tout supérieure à 20 m











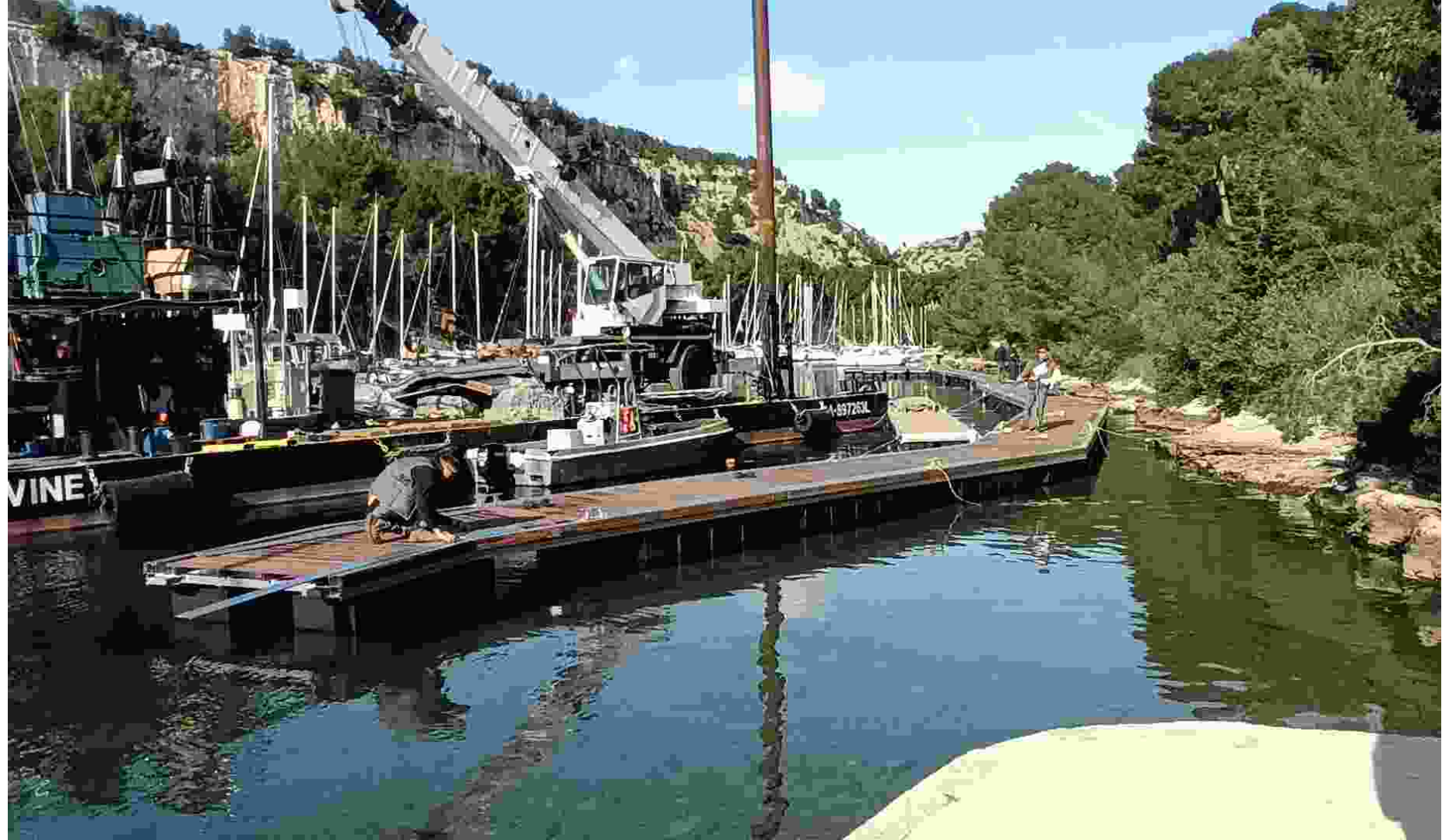
















# SCHEMA PONTON SOLUTION PONTON FLOTTANT

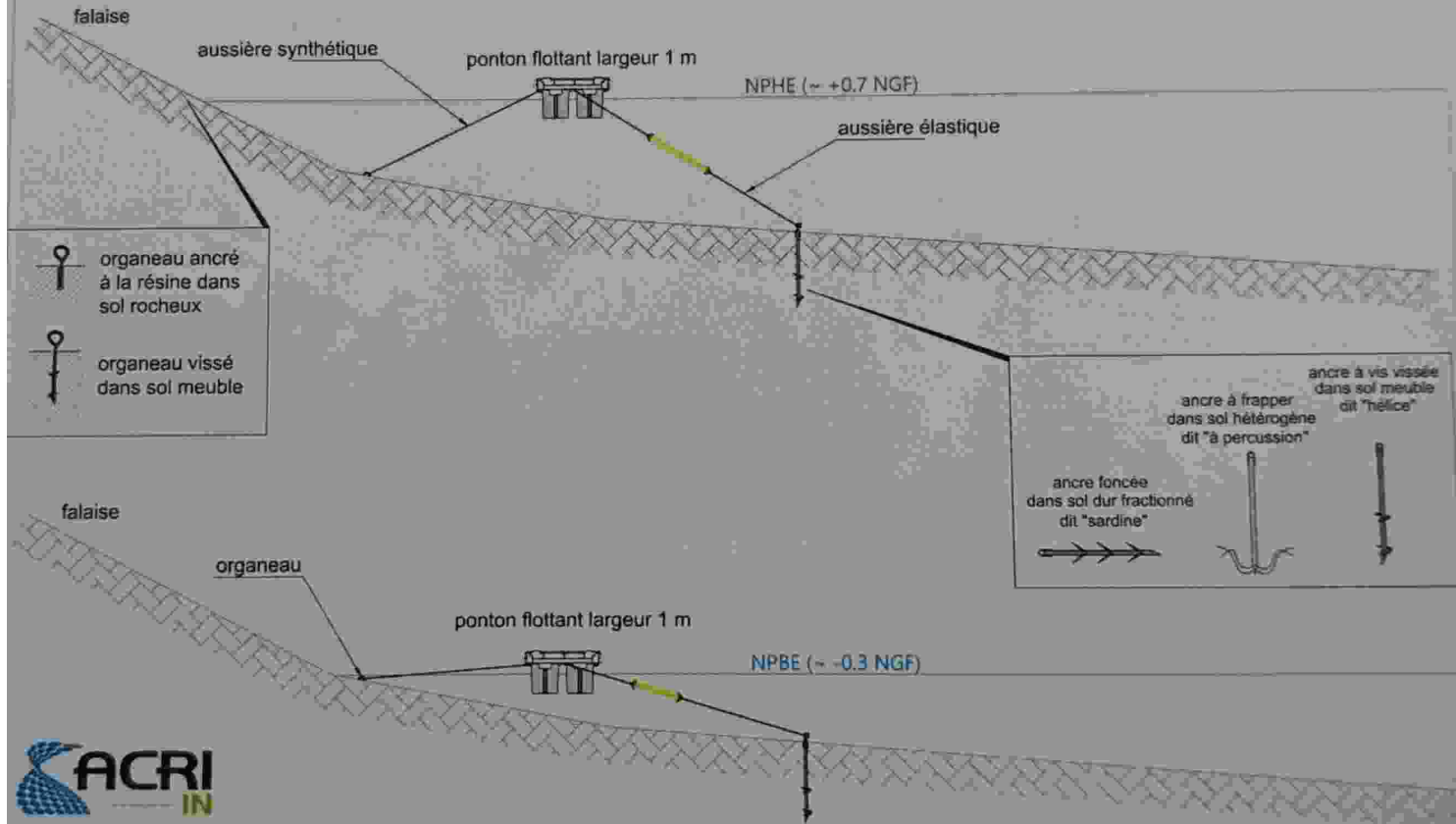
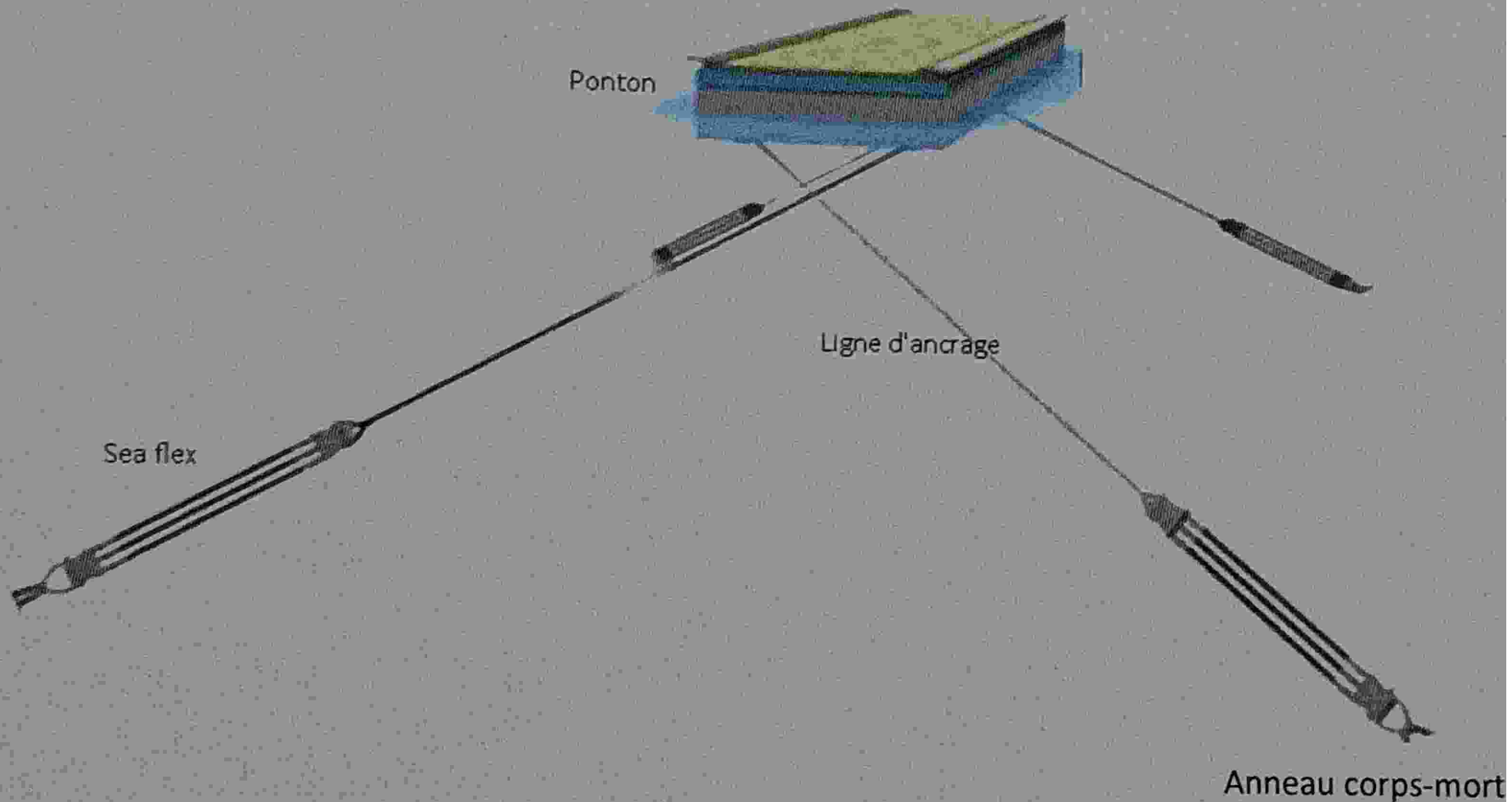


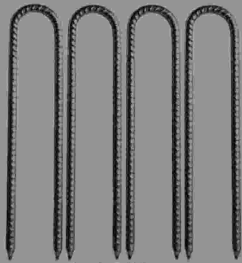
Figure 14 : Coupe de principe d'un exemple de systèmes d'ancrage de ponton flottant



**Figure 45 : Schéma illustrant le principe des seaflex**



Exemple d'organeau



Exemple de U d'ancrage

Figure 13 : Exemple de systèmes d'ancrages côté terre (TP SPADA, 2023)

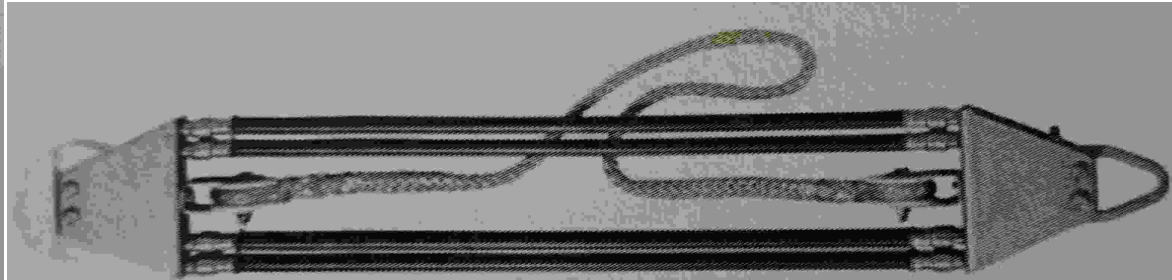


Figure 11 : Aussière élastique (seaflex)



Figure 12 : Illustration du type de corps-mort prévu (ECTM, 2023)

# Calanque 2025 : ZMEL Projections 2023-2025

	2017	2018	REF. 2019	2020	2021	2022	2023	2024	CIBLE 2025
TOTAL Cités		296	286			306	296	290	277
TOTAL PERMANENTS			373			366	348	311	270
						-1,88 %	-7,23 %	-10,57 %	-27,61 %
Cible: diminution du nombre de bateaux			-103			-96	-70	-30	0
TOTAL Passagers Pontons			83	84		91	91	91	90
TOTAL PONTONS			456	457		457	437	391	360

# Calanque 2024-2025 : Travaux

Maître d'ouvrage : **Ville de CASSIS** (Avec **ACRI-IN** Ingénierie côtière)



A.M.O. : **GALATEA** (Expertises Environnementales Milieux Marins)

**Galatèa**

# Calanque 2024-2025 : Travaux

*2 855 000 euros dont 1 200 000 € d'aides étatiques*

Maître d'œuvre :

- Société : **TP SPADA** (Travaux Maritimes et Fluviaux)
- + 5 Sous-Traitants :

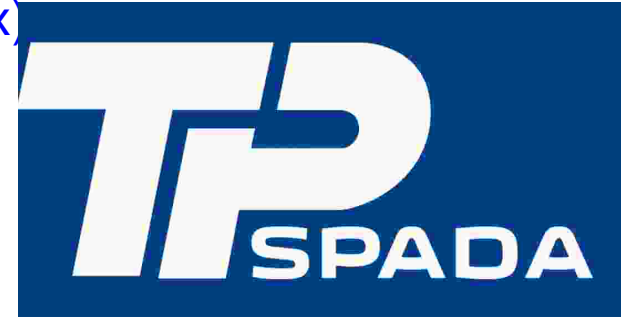
**ECTM** (génie civil maritime)

**METALU** (fabricant des pontons)

**GALATEA** (Expertises maritimes)

**SOCOTEC** (contrôle qualité)

**DEKRA** (Expertise et enquête de responsabilité maritime)



# Calanque 2024-2025 : Calendrier des travaux

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL des Travaux en 2024 :

- Mars 2024 : Travaux préparatoires, Ponton Base Nautique
- Octobre 2024 - Décembre 2024 : Pontons
- Janvier 2025 – Mars 2025 : Pontons
- ...
- 2025 : Achèvements des travaux.

## Plusieurs questions ont été posées sur les travaux:

- Quand seront terminés les travaux de la zone 7 ?

Les travaux sont quasiment terminés

Sur la moitié du linéaire de ponton de la zone 7, le ponton flottant aura une largeur d'1m

- Pré réglage des grosses chaînes ?

-

- Il y aura finalement quelques accroches sur la roche

-

- Fin de la convention avec État : 2038

-

- Combien de points eau/ électricité?

5 bornes classiques eau électricité sont prévus : devant chaque club, la capitainerie et une place libre devant le club

- Le prix de l'AOT va-t-il augmenter?

FM répond que cette hausse a été prévue par anticipation avec une augmentation de la redevance de 5% par an depuis 3 ans

- y aura t il une navette pour accéder à la capitainerie, aux sanitaires..?

FM répond que plusieurs solutions sont à l'étude : passerelle amovible, mise à disposition d'une petite navette sur une place libre devant le club ou au niveau de la Villa *Rebuffat*...

- comment en tant que plaisancier vais je faire pour traverser la calanque? Plusieurs solutions sont à l'étude; dans l'attente un bateau sera utilisé



Comment sera traitée la terrasse du club ?

La terrasse sera réduite; des « dos d'âne » seront mise en place de part et d'autre de la terrasse. Les travaux seront réalisés à l'automne par la capitainerie.

- Y aura t il des sanitaires sur la rive côté CNPM ?

Un projet d'implantation est prévu.

- Comment pourrons nous nous garer ?

Pour les parkings il y a un abonnement au parking Ricard ou en fond de calanque

- L'accès aux pontons sera-t-il sécurisé ?

Un portail est prévu à la sortie du tunnel...



- **Règlement de Police** : septembre 2022
- **C.O.T.** : 16 décembre 2022 ; Publication au J.O. septembre 2023
- **Règlement d'Exploitation** : 10 octobre 2023
- **Annexe** au RdE ou **Plan d'Attribution des Postes à Flots** : **Prévu courant 2024, il n'est à ce jour pas validé**

# Calanque 2023 : Règlement d'Exploitation

Objet : *Mise en application de la  
**convention ou C.O.T.***

*en tenant compte du **Règlement de Police**  
**+ Autres Règles***

Objet : *Principes d'attributions d'un poste permanent ou passager longue durée dans la calanque de Port-Miou*  
*En cours de finalisation*

# Calanque 2025 : Annexe au RdE - PAPF

## Grands Principes :

- **Permanents** actuels : rien ne change
- AOTs associatives **selon conditions**
- < 270 bateaux : ouverture de nouveaux postes permanents - **liste d'attente**

...



# Calanque 2025 : Annexe au RdE - PAPF

→ **Liste propre et prioritaire** pour les mouvements de bateaux des titulaires permanents

→ Règles sur l'intégration de Copros **selon critères**

*Date de prise en compte* (similitude avec 2004 : J.O. juillet 2005)

=> C.O.T J.O. **septembre 2023**

# Calanque 2025 : Annexe au RdE - PAPF

## Plan d'Attribution des Postes à Flots – ZMEL de Port-Miou

--/02/2024

- > Ne concerné pas les Passagers « Longue durée 6 mois » et sa liste d'attente d'attribution de places
- > Ne tient pas compte des exigences particulières d'attribution et de retrait des emplacements définies dans le PAPF

01/10 au 31/12	--/02/2024		Chaque année du 01/01 au 31/03 (Coût 20 euros annuel)
	<p><b>Faux CoPropriétaires dits CoPropriétaires « 51/49 % » d'avant le 01/01/2024</b></p>	<p><b>Lorsque le nombre de 270* bateaux sera atteint</b></p> <p><b>CoPropriétaires d'avant le 01/01/2024</b></p>	<p><b>Nouveaux bateaux, Nouveaux titulaires Permanents</b></p>
Demande de renouvellement des AOTs pour les Titulaires Permanents	<p><b>Choix du détenteur d'AOT</b></p> <p><b>Dans un premier temps, selon situation d'urgence : Age, santé ... du Titulaire et « profit » du CoPropriétaire</b></p>	<p><b>Choix du détenteur d'AOT</b></p>	<p><b>LISTE D'attente pour obtenir une AOT</b></p> <p><b>Possible lorsque le nombre de bateaux sera inférieur à 270*</b></p>
	<p>Conditions : proposés par les Clubs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord du Titulaire</li> <li>- Soumis au vote de la Commission ZMEL</li> </ul> <p>M° Le Maire a la décision finale</p> <p><b>Nota : ne change pas le nombre d'AOT</b></p> <p><b>Environ 09 bateaux en 2024</b> sur un total estimé de 25 bateaux</p> <p>Le reste sera éventuellement régularisé lorsque le nombre de 270* bateaux sera atteint</p>	<p>Conditions : sur demande</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord de TOUS les CoPros</li> <li>- Soumis au vote de la Commission ZMEL</li> </ul> <p>M° Le Maire a la décision finale</p> <p><b>Nota : ne change pas le nombre d'AOT</b></p> <p>Estimation : Environ 10 demandes en 2025-2026 ?</p> <p>Combien seront régularisés ?</p>	<p>Conditions : demande faite par LAR**</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix du titulaire AOT si CoPros</li> <li>- Soumis au vote de la Commission ZMEL</li> </ul> <p>M° Le Maire a la décision finale</p> <p><b>Nombre d'AOT = 270</b></p> <p><b>L'attribution d'une place n'est pas faite au détriment des mouvements des bateaux des Titulaires Permanents ni des Associations (liste d'attente propre pour les changements de catégorie)</b></p>

Commission ZMEL : (7)

Capitaine(e) ZMEL, Délégué Municipal ZMEL, DDTM, 3 Présidents des Clubs, M° Le Maire (Présidente)

Nombre fixé par l'Etat

Liste d'attente Port-Miou, Mairie de Cassis, 13260 CASSIS

# Projets 2025

→ **Maintien et développement des Activités OPEN du Club :**

Régates, Fêtes, Manifestations diverses, Formations, ...

→ **Régates**

→ **École de Voile** : Poursuite du développement

# Projets 2025 - Partenaire



**NAUTISME et PÊCHE**  
**AUBAGNE**

Carte de FIDÉLITÉ Sociétaires avec prix négociés

Achats « grosse quantité »

Lots

**PARTENAIRE des 5 ÉLÉMENTS**

# Agenda 2025

- Coupe de *Printemps* \* : 06 et 27 avril
- Journée de nettoyage de la calanque : 26 avril
- Coupe *Henri BASSO* : 11 mai
  - *Voiles de Cassis* : 23-24-25 mai
- Fête du Club : 07 juin soirée
- Coupe d'Été : 08 juin

\* Championnat départemental

# Agenda 2025 suite

- **Fête des Voisins & Musique :** 21 juin soirée
- **Coupe de l'UNION \* :** 13 et 14 septembre
- **Les 5 Éléments :** 20-21 septembre
- **Coupe de l'Amitié \* (WE au Embiez) :** 04-05 octobre

\* Championnat départemental

## **14/ Fin de séance**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et plus aucune question n'étant posée, il est rappelé que la séance est levée à 12h30, suivie d'un apéritif offert par le Club.

Le Président  
François MELLON

La Secrétaire Générale adjointe  
Marion PIERRE

